

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 30 août 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 août 2021	24 août 2021
23	17	17+4		

Délibération n° 30082021-041 : Création d'un poste de conseiller municipal délégué

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 30 août** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Martine YVON, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Véronique ZAMPARO, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD, Patrick MORENNE
Membres absents non représentés :
Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Jackie ALBERT (donne pouvoir à Denis DUBOURGNOUX), Jean-Pierre PARONNEAU (donne pouvoir à Sandrine GUIBERT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Cécile BONNIFAIT), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON).
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT

Le conseil municipal,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-18,

Considérant qu'il est possible de créer un ou plusieurs postes de conseiller municipal délégué dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Considérant la suppression du poste de 5^{ème} adjoint à la vie associative, à l'animation et au sport.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine suivant :

- Un poste de conseiller municipal délégué à la vie associative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la création de 1 poste de conseiller municipal délégué,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091– 20210830 - 30082021041 - - 05
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01/09/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 31 août 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.